



Compte rendu de la CAP de liste d'aptitude de C en B du 18 octobre 2016

La CAP s'est réunie sous la présidence de M. Thierry Nesa.

56 dossiers étaient présentés dont 19 étaient défendus par les élus CGT Finances Publiques.

La Direction Locale avait publié sur Ulysse 64, préalablement à la tenue de la CAP, ses propositions de candidature dans le tableau « excellent » (7 noms).

En liminaire **et ce sont les seuls**, les élus CGT ont souligné qu' à ce niveau, un dossier retenu au projet de l'administration passait devant des dossiers plus anciens, en particulier, plusieurs agents portés à l'échelon « très bons » depuis 2012 et 2013.

Les règles instaurées par M. Nesa, qui consistent à retenir, pour le passage à « excellent », en premier lieu le critère d'ancienneté d'inscription dans le tableau « très bons » (sous réserve que la notation n'appelle aucune réserve) n'étaient plus respectées.

Les élus CGT ont demandé en conséquence au Président que tous les candidats plus anciens non pris en compte dans le projet initial soient reclassés au niveau « excellent » à l'issue de la CAP.

Il n'était en effet pas envisageable qu'un collègue avec un dossier excellent se retrouve en situation d'être déclassé par l'administration après la diffusion de son propre projet sur Ulysse 64 !

Après de nombreuses discussions, le Président a accédé aux demandes des élus CGT Finances Publiques en classant dans les excellents les dossiers les plus anciens classés très bons et en tenant compte dans un deuxième temps de l'ancienneté administrative des agents.

En défendant des dispositions collectives mises en place localement et qui atténuent l'aspect subjectif du système de promotion par liste d'aptitude, les élus CGT Finances Publiques ont permis de faire monter de très nombreux agents dans le tableau des excellents (16 sont classés à l'issue de la CAP).

Même si un grand nombre d'entre eux ne passeront pas au corps supérieur l'année prochaine, leur classement est une garantie de promotion future.

Par ailleurs, 12 candidats classés dans les « à revoir » ont rejoint le tableau des très bons.

Au vu des événements, la question de la diffusion du projet par l'administration peut poser débat. Dans le cas présent elle a toutefois eu l'avantage de ne pas cacher les incohérences de la direction lors du projet et de mettre en avant le travail en toute transparence des élus en CAP qui ont rétabli les agents dans leurs droits.

Les potentialités de promotions pour 2017 n'étaient pas connues au moment de la CAP locale mais au final ce sont **5 promotions qui sont prévues pour le département des Pyrénées Atlantiques** (contre 8 en 2016).

L'ensemble des candidats classés dans le tableau excellent devront faire une demande de mutation en tant que cadre B pour le mouvement de septembre 2017.

Les élus CGT en liaison avec les élus nationaux sont à votre disposition pour vous aider dans cette démarche.

Tableau des agents classés excellents (par rang de classement)

NOM	Prénom	Rang Classement
VIAU	Patricia	1*
LOPEZ	Christel	2*
HIALLE	Isabelle	3*
RIGAUD	Marie Claire	4
TORRICINI	Daniel	5
MATVEEF	Dominique	6
ARDANZ	Olivier	7
WOLF	Joël	8
PAPE	Stéphane	9
HIRIART	Patrick	10
ARHANCETEBEHHERE	Maitena	11
GALLO	Brigitte	12
VERBA	Pascale	13
GARCERA	Dominique	14
DECORTE	Gwendalina	15
ALPHA	Jean-Pierre	16

* agents déjà classés en 2015

Tableau des agents classés « très bons » (par ordre alphabétique)

AMROUN Mouloud*	BOUZOM Karima	BRANAA Sébastien*
CORTES Véronique*	DESCOS Marc*	DITHURBIDE Nathalie*
ESPILONDO Françoise	GOBBI Nolwenn	LACOUSTETE Stéphane
LARROQUE Martine	LASCOURS Didier*	LECHARDOY Germain*
LEGROS Florence*	MANRIQUE Florence	NAVARRO Marie Noëlle
OZTURK Ugur	PARROU Sylvie*	PERNOT Martial*
PERUL Jacques	ROUGANI Marie Laure*	SABATTE Christophe
SCARAMUZZINO Cécile*		

* agents classés très bons à l'issue de la CAP



Déclaration Liminaire des élus CGT Finances Publiques 64

Monsieur le Président,

La tenue de la CAP locale préparatoire pour les listes d'aptitude de C en B 2017 est une nouvelle fois l'occasion de rappeler que la CGT Finances Publiques revendique que le concours soit la voie de recrutement privilégiée car il constitue le meilleur rempart contre toute forme d'arbitraire.

Nous nous prononçons pour le remplacement de la liste d'aptitude par un véritable examen professionnel, adapté à la réalité des fonctions exercées et valorisant les expériences acquises au cours de la carrière professionnelle.

La CGT Finances Publiques est en désaccord avec les modalités du système de sélection par liste d'aptitude qui fait la part belle à la subjectivité, qui au final aboutit à opposer les agents entre eux et brise le collectif de travail dont nous avons pourtant besoin à la DGFIP.

Cette position ne nous empêche pas de jouer pleinement notre rôle de représentant du personnel et prenant acte du cadre imposé par l'existence des listes d'aptitude, les élus CGT Finances Publiques agissent pour assurer une équité dans le traitement des dossiers.

Vous avez reconnu Monsieur le Président, lors de la CAP du 2 novembre 2015 la difficulté de départager les agents et vous aviez proposé (sous conditions que la notation n'appelle aucune réserve) de retenir le critère de l'ancienneté dans le tableau comme critère de sélection.

Le projet présenté aux élus et diffusé sur Ulysse 64 ne répond pas à l'orientation que vous avez prise l'année dernière. Un dossier classé dans les très bons depuis 2014, est proposé dans le tableau des excellents laissant sur le côté de nombreux dossiers classés très bons depuis 2013.

Nous vous demandons donc Monsieur le Président de respecter vos engagements de l'année dernière en classant ces dossiers qui sont tous de très grande qualité dans le tableau des excellents.

La CGT Finances Publiques revendique également l'établissement d'un rapport d'aptitude pour l'ensemble des candidats quelque-soit leur proposition de classement (excellents, très bons et à revoir), l'abandon du système de potentialité et la mise en place d'une véritable formation initiale pour les candidats promus.

Pour ces motifs, et bien que nous défendrons les dossiers des candidats sans toutefois les opposer entre eux, nous ne prendrons pas part au vote relatif aux listes d'aptitude.

Les élus CGT Finances Publiques 64

Eric MANRY, Pierre NOUQUERET, Carlos FILIATREAU, Alain GARAY, expert Pierre CORTES